

Jean ZAY, martyr de la République (1904-1944)

Dans quelques mois les pauvres restes de Jean ZAY entreront au Panthéon en même temps que les cendres et les dépouilles de trois grands Résistants, Pierre BROSSOLETTE, Germaine TILLION et Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ.

Certes, son départ le 20 juin 1940 pour le MAROC s'inscrit dans les premiers actes de la Résistance à la défaite et à la connivence évidente de PETAIN avec l'envahisseur nazi. Mais son arrestation à Rabat quelques semaines plus tard, puis sa condamnation par un tribunal militaire asservi, suivi de son internement qui dura jusqu'à son assassinat par la milice le 20 juin 1944, en font un résistant « isolé », un résistant par l'esprit et l'écriture plus que par l'action que lui interdit son statut de prisonnier politique.

Sa tragique fin de vie – il n'a pas encore 40 ans quand il est assassiné – et les engagements qui l'y ont conduit l'inscrivent dans l'Histoire comme un défenseur et un constructeur de l'idéal républicain.

Un défenseur et un constructeur de l'idéal républicain qui fut le ministre de l'Education Nationale et des Beaux-Arts de juin 1936 à septembre 1939 dans les cinq gouvernements issus des élections du Front Populaire même si, au fil du temps, l'esprit Front Populaire de ces gouvernements s'estompait.

Jean ZAY fut le plus grand ministre après Jules FERRY en charge de l'Ecole de la IIIème République. Il n'a cependant attaché son nom à aucune loi, aucun de ses projets n'ayant été discuté sur le fond et encore moins adopté par une chambre qui de 1936 à 1940 s'est droitisée jusqu'à l'imposture.

Humaniste, internationaliste, pacifiste, il fit passer, lorsqu'il fut au gouvernement – et c'est une des raisons pour lesquelles il y resta si longtemps – la lutte extérieure et intérieure contre la montée du fascisme et du nazisme avant toute chose. C'est d'ailleurs contre la propagande des Ligues d'extrême droite que le 31 décembre 1936 fut publiée sa circulaire interdisant la propagande politique dans l'enseignement public, primaire et secondaire, que celle du 15 mai 1937 étendit à la propagande religieuse.

Dans sa première circulaire laïque, il écrit : « *Tout a été fait dans ses dernières années pour mettre à la portée de ceux qui s'en montrent dignes les moyens de s'élever intellectuellement. Il convient qu'une expérience d'un si puissant intérêt social se développe dans la sérénité. Ceux qui voudraient la troubler n'ont pas leur place dans les écoles qui doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas.* »

Jean ZAY associait donc la laïcité à la sérénité qui doit prévaloir dans les établissements scolaires afin qu'ils répondent aux missions que la République leur a dévolues : instruire, éduquer, former les jeunes esprits qui y sont scolarisés.

Le SNCA e.i.L. Convergence n'hésite pas à dire et répéter que tout ce qui trouble la sérénité de l'Ecole est antinomique de la Laïcité, y compris l'absentéisme contre lequel l'Institution lutte avec des moyens si dérisoires qu'il est permis de se demander si elle veut vraiment y mettre un terme.

Un des récents biographes de **Jean ZAY**, Olivier LOUBES, remarque page 100 de son ouvrage, publié en 2012 que « *si nous devons à Jules Ferry le cadrage politique de l'enseignement et sa définition républicaine laïque, nous devons à Jean Zay son cadrage social, celle de la républicanisation sociale de la France* ». Toute atteinte à la laïcité, toute atteinte à la sérénité de l'Ecole fait marquer le pas à cette républicanisation et à sa dimension sociale d'intégration.

Jean ZAY qui était un juriste de formation n'a voulu de rupture que ce qu'impliquait la création du Front Populaire : la rupture avec la dérive anti républicaine à l'œuvre en France dans les années 1930. Mais il n'a pas rompu avec ce que ses prédécesseurs et leurs conseillers

envisageaient pour l'Ecole publique ; c'est pourquoi il a travaillé à donner de la cohérence aux différentes étapes du cursus scolaire tout en élargissant l'accès au secondaire.

Il n'y a pas de loi ZAY. Ce sont pourtant les sillons que Jean Zay a commencé à creuser durant son ministère de trois années qui déterminent ce que doit être la refondation de l'Ecole de la République.

Pas sûr que ceux qui sont en charge de l'Education Nationale de la Vème République l'aient toujours bien compris, ni hier ni aujourd'hui.

Que Jean ZAY dont le nom attise toujours les haines antisémites, racistes, xénophobes et antirépublicaines entre au Panthéon est-il le gage qu'enfin les axes de son action sont compris et repris ? Ou est-ce la recherche d'une bonne conscience officielle qui place sa personne et son horrible destin au cœur d'un lieu dédié aux Grands Hommes ?

Qu'importe. Le SNCA e.i.L. Convergence, à l'unisson de la Nation, témoigne à Jean ZAY sa reconnaissance.